

Les conseils pour faire des travaux qui diminuent ma facture d'énergie



Sommaire

Je prépare mon projet.....	3
Je demande des aides pour payer les travaux.....	5
Je fais faire les travaux	6
Je fais attention si on me contacte pour faire des travaux	8
Les arnaques dont je dois me méfier	10
Si je veux plus d'informations	11

Je veux faire des travaux
pour diminuer ma facture d'électricité, de gaz ou de fioul.
C'est ce qu'on appelle des travaux de **rénovation énergétique**.
Ce document me donne des conseils
pour faire ces travaux.



Je prépare mon projet

Un conseiller peut m'aider
à préparer mon projet de **rénovation énergétique**.



C'est un conseiller du service qui s'appelle **France Rénov'**.
France Rénov' est un service public officiel.
Il est reconnu par le gouvernement.
Il est gratuit.

Le **Conseiller France Rénov'** m'aide pour :

- savoir quels travaux je peux faire dans mon logement,
- avoir de l'argent pour faire les travaux,
- trouver des artisans près de chez moi.



Je peux trouver un **Conseiller France Rénov'**
en allant sur le site internet france-renov.gouv.fr

Quand je sais quels travaux je vais faire,
je contacte des artisans.
Les artisans m'envoient des documents
pour me dire combien coûtent
les travaux qu'ils vont faire.
Cela s'appelle des devis.

Les conseils importants

Je prends le temps de réfléchir
aux devis que je reçois.

Avant de signer le devis
pour commander les travaux :

- je prends le temps de réfléchir
pendant 1 ou plusieurs jours,
- je regarde les propositions
de 2 ou 3 autres artisans.
Je me méfie des offres
qui semblent beaucoup moins chères
que celles des autres artisans.
C'est peut-être une arnaque.
Une arnaque, c'est quelqu'un
qui essaie de me voler quelque chose.

Si j'ai un doute, je demande l'avis
du conseiller France Rénov'.



Je demande des aides pour payer les travaux



Une fois que j'ai reçu les devis,
je peux demander des aides.

Ces aides m'aident à payer les travaux.

Pour demander des aides, je dois créer un compte
sur le site internet www.maprimerenov.gouv.fr.

Pour créer ce compte, je dois donner des informations
importantes sur moi comme :

- mon adresse,
- mon numéro de téléphone,
- des informations sur mes impôts,



Si j'ai du mal à remplir des demandes
sur internet, je peux avoir de l'aide :

- dans une Maison France Services,
qui réunit plusieurs administrations,
- au **Centre Communal d'Action Sociale**,
le **CCAS** de ma ville.

Quand j'ai créé mon compte,
je peux choisir une personne
qui va demander les aides à ma place.
Cela s'appelle un **mandataire**.



Un **mandataire** est une personne
choisie par l'**Agence Nationale de l'Habitat, ANAH**.

Je fais faire les travaux

Parfois, il peut y avoir des difficultés pendant les travaux.

Par exemple, l'artisan :

- fait mal certains travaux,
- arrête le chantier.

Si j'ai un problème pendant les travaux, je peux contacter :

- le site internet signal.conso.gouv.fr,
- la Maison du droit la plus près de chez moi.

Je peux la trouver sur le site internet [Annuaire des maisons du droit](#)

Lorsque les travaux sont terminés, l'artisan me demande de signer un document pour dire que les travaux sont terminés.

On dit qu'on **signe la réception des travaux**.

Le conseil important

Je vérifie tous les travaux avant de signer la réception des travaux.

Je relis chaque point du devis et je regarde s'il a été fait correctement.



Si je ne suis pas d'accord avec l'artisan
je peux contacter le médiateur de la consommation.
C'est une personne qui essaie de trouver une solution
entre l'artisan et moi.
C'est comme un arbitre.



Je peux avoir plus d'information
sur le site internet economie.gouv.fr.

Je fais attention si on me contacte pour faire des travaux



Quand on me contacte
pour me proposer
de faire des travaux,
cela s'appelle du **démarchage**.

Il y a 3 sortes de démarchage :

- par téléphone,
c'est pourtant interdit par la loi,
- sur internet,
des personnes peuvent utiliser
mon nom pour demander
des aides de l'État à ma place,
- des personnes qui sonnent chez moi
alors que je ne les attendais pas.
On appelle cela du **démarchage à domicile**.

Je fais très attention si
un artisan me contacte
pour faire les travaux.

Par exemple, si je ne l'ai pas choisi
sur une liste d'artisans
du site internet france-renov.gouv.fr



Les conseils importants

1. Je ne signe rien lorsque
je rencontre un artisan pour la 1^{ère} fois.
2. Je fais toujours plusieurs devis
pour les mêmes travaux.
Cela permet de comparer les prix.
On appelle cela des **devis comparatifs**
3. J'appelle le Conseiller France Rénov'
pour avoir ses conseils.
4. J'ai signé un accord.
j'ai un délai de rétractation de 15 jours.
Un délai de rétractation veut dire
que j'ai le droit de changer d'avis
et d'annuler mes travaux.
Je vérifie que le **délai de rétractation** de 15 jours
est marqué dans le devis.
5. Je ne donne aucun document
ni aucune information sur moi
comme :
 - combien d'argent je reçois,
 - combien d'impôts je paie.



Les arnaques dont je dois me méfier



Arnaque n°1 :

Les devis et les factures
qui sont mal faits
peuvent être une arnaque.



Arnaque n°2 :

Je me méfie des faux crédits.
Un crédit, c'est quand on emprunte de l'argent.
Certaines personnes peuvent
me faire signer un crédit
sans me le dire.



Arnaque n°3 :

Je me méfie des **labels**
que je ne connais pas.
Un label est une marque de qualité.
On peut me faire croire à un faux label.



Arnaque n°4 :

Des lois me protègent
quand j'achète des travaux.
Certaines personnes ne respectent pas
ces lois pour me tromper.



Si je veux plus d'informations



Je me connecte sur le site internet france-renov.gouv.fr



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#)

avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon

Nous remercions vivement Audrey Coudouel de l'association Trisomie 21 Rhone et Metropole de Lyon et Victor Loisel de l'ESAT du Boulonnais pour la relecture et la validation du document.